

CQP DISPENSATION DE MATÉRIEL MÉDICAL À L'OFFICINE

Objectifs

Le CQP dispensation de matériel médical à l'officine s'adresse aux préparateurs en pharmacie et aux pharmaciens. Il a pour objectif de permettre à son titulaire de :

- Approfondir les connaissances sur les pathologies traitées à domicile
- Connaître le matériel médico-chirurgical et les articles de maintien et de soins à domicile délivrés en officine
- Maîtriser les modalités de prise en charge
- Acquérir les outils pour faciliter l'accompagnement d'un patient et de son entourage dans sa vie quotidienne

Compétences

- Analyser la demande/recevabilité de la prescription de matériel médical
- Délivrer le matériel médical
- Assurer un suivi du matériel médical
- Nettoyer, désinfecter et tester le matériel médical en respectant les protocoles
- Prévenir les risques de pannes et assurer un dépannage de premier niveau
- Conseiller et éduquer le patient et son entourage sur le traitement prescrit et l'utilisation du matériel médical
- Analyser l'environnement, les besoins du patient et leur évolution
- Communiquer avec une équipe pluridisciplinaire
- Etablir la facturation, constituer et suivre les dossiers administratifs

Rémunération

L'apprenti devenant salarié de l'entreprise, il est rémunéré à hauteur d'un pourcentage du SMIC, selon son **âge** et son **ancienneté** :

	1ère année	2ème année
Baccalauréat ou tout autre titre ou diplôme permettant de s'inscrire en première année des études de pharmacie	56 % du coefficient 150	67 % du coefficient 160
	100 % du coefficient 150 pour les 26 ans et plus	100 % du coefficient 160 pour les 26 ans et plus

Si le contrat d'apprentissage est prolongé (redoublement, réorientation, spécialisation complémentaire), le salaire minimum de l'apprenti est alors équivalent à celui de la dernière année. En cas de succession de plusieurs contrats d'apprentissage par le même apprenti, et ce même s'il exerce pour différents employeurs, sa rémunération doit au minimum être égale au dernier salaire perçu pour la dernière année de son précédent contrat.

180

Heures de formation

Durant ces 9 mois, l'apprenant est salarié de l'entreprise. La formation fait l'objet d'un contrat entre l'apprenant et son employeur.

Le rythme de l'alternance est de **1 jour de cours par semaine** et le reste en entreprise.

Établissement habilité, par la Commission consultative départementale de Sécurité et d'accessibilité, pour recevoir des personnes en situation de handicap. L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions et après entretien avec le référent handicap avant l'entrée en formation. Possibilité d'aménagement du parcours de formation.

Prérequis

- Être titulaire du BP/DEUST préparateur en pharmacie ou d'un Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie
- Signer un contrat de professionnalisation (rythme de 1 journée en centre de formation et le reste de la semaine en officine).



Contenu

Délivrance du certificat de qualification professionnelle de dispensation de matériel médical à l'officine par la CPNE de la pharmacie d'officine - [RS6762](#) -
Date d'échéance de l'enregistrement : 01-10-2027

Matières	Nombre d'heures
Module 1 : Connaissance de l'environnement professionnel, réglementaire et de l'approche tarifaire	10,5
Module 2 : Les obligations professionnelles, règles de déontologie et de bonnes pratiques, la qualité et la matérivigilance	10,5
Module 3 : Rappels physiopathologiques et thérapeutiques des principaux handicaps. Maladies ou situations de vie nécessitant le recours à du matériel médical ou des dispositifs médicaux	42
Module 4 : Connaissances médico-techniques des matériels et dispositifs médicaux	98
Module 5 : L'accompagnement, la relation d'aide et la communication adaptés à une personne malade ou en situation de handicap et à ses proches et de l'approche tarifaire	10,5
Module 6 : Communication professionnelle et dans le cadre d'un exercice interprofessionnel coordonné ou en réseaux pluridisciplinaire	10,5

Modalités d'évaluation

- Épreuves en contrôle continu : Contrôle des connaissances, étude de cas, mises en situation professionnelle : entraînements aux épreuves écrites et orales / Évaluation des pratiques. Présentation d'un dossier professionnel en fin de formation.

Méthodes mobilisées

- Des cours théoriques avec nos formateurs en présentiel et/ou en distanciel
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situation en plateaux techniques innovants pour une immersion professionnelle
- Accès à une plateforme collaborative de travail «e pasteur».

Modalités et délais d'accès à la formation

Suite à l'envoi du formulaire du candidat via [le site internet](#), vous êtes contacté dans un **déla**

Pour l'alternance, signature du contrat d'apprentissage possible jusqu'à **3 mois** avant la rentrée.

Poursuite de formation

CQP Conseiller(è)e en
dermocosmétique pharmaceutique
CQP

Disponible au Pôle de Formation Pasteur

Accès

CAMPUS 1

13 rue des Docks Rémois 51450 BETHENY

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre la ligne de bus 8 direction « LA COUTURELLE – CHAMP PAVEAU »
Arrêt « MARYSE BASTIÉ »

CAMPUS 2

136 Rue Georges Charpak 51430 BEZANNES

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre le tramway direction « HOPITAL DEBRE / GARE CHAMP. TGV / LEON BLUM » Arrêt « LEON BLUM »

Établissements accessibles aux personnes à mobilité réduite

Nous contacter

- ☎ 03 26 87 88 38
- ✉ infos@cfpast.com
- 🌐 www.cfpast.com